Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le - 3 JUIL. 2023
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20230629-014**

du 29 juin 2023 **n°014**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Ellsabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (7) : Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3) : Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale rue Joachim du Bellay au profit de SRD, pour l'installation d'un poste de transformation électrique

La commune de Châtellerault est propriétaire de la parcelle de terre cadastrée section HM n°204, située au 1 rue Joachim du Bellay et rue Alexandre Dumas.

La société SRD envisage des travaux sur une parcelle appartenant à la collectivité afin d'y réaliser l'installation d'un poste de transformation HTA/BT nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique, dont il fera partie intégrante. Un réseau souterrain de câbles électriques haute tension et basse tension y sera raccordé. L'installation de ce poste de transformation nécessite que soit établi une mise à disposition d'une partie de la parcelle HM n°204 d'environ 6 mètres carrés.

La mise à disposition confère à SRD, concessionnaire de l'ouvrage projeté, le droit d'accès pour l'exploitation et la maintenance dudit ouvrage, dont la réalisation sera également effectuée par SRD Maître d'Ouvrage délégué pour le compte du Syndicat Energies Vienne. L'emprise au sol dudit poste de transformation représentera environ 4 mètres carrés sur les 6 mètres carrés qui seraient mis à disposition.

Afin de permettre cette intervention sur la propriété communale, SRD sollicite la commune pour l'établissement d'une convention de mise à disposition jointe en annexe.

La convention conclue à titre gratuit doit être authentifiée aux frais de la société SRD. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle HM n°204.

* * * * *

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le - 3 JUIL. 2023
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 3221-1 du code général de propriété des personnes publiques relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cessions de droits réels immobiliers par une collectivité territoriale,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU le projet de convention joint en annexe,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Châtellerault d'autoriser la création d'une servitude de passage en tréfonds de réseaux haute tension électrique de sa propriété cadastrée section HM n°204.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de grever une partie de la parcelle cadastrée section HM n°204, d'environ 6m², sise 1 rue Joachim du Bellay et rue Alexandre Dumas, d'une convention de mise à disposition pour l'installation d'un poste de transformation HTA/B, d'un réseau électrique souterrain à haute tension et d'un réseau électrique souterrain à basse tension.

- d'approuver la convention de mise à disposition avec la société SRD pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle communale HM n°204, sise 1 rue Joachim du Bellay et rue Alexandre Dumas.

- d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer et publier la convention qui sera passée en l'étude Notaccords, étude notariale à Poitiers, aux frais de la société SRD

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

Section : HM
Feuille : 267 HM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 31/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

15, rue de Slovénie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

Section : HM
Feuille : 267 HM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

15, rue de Slovénie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

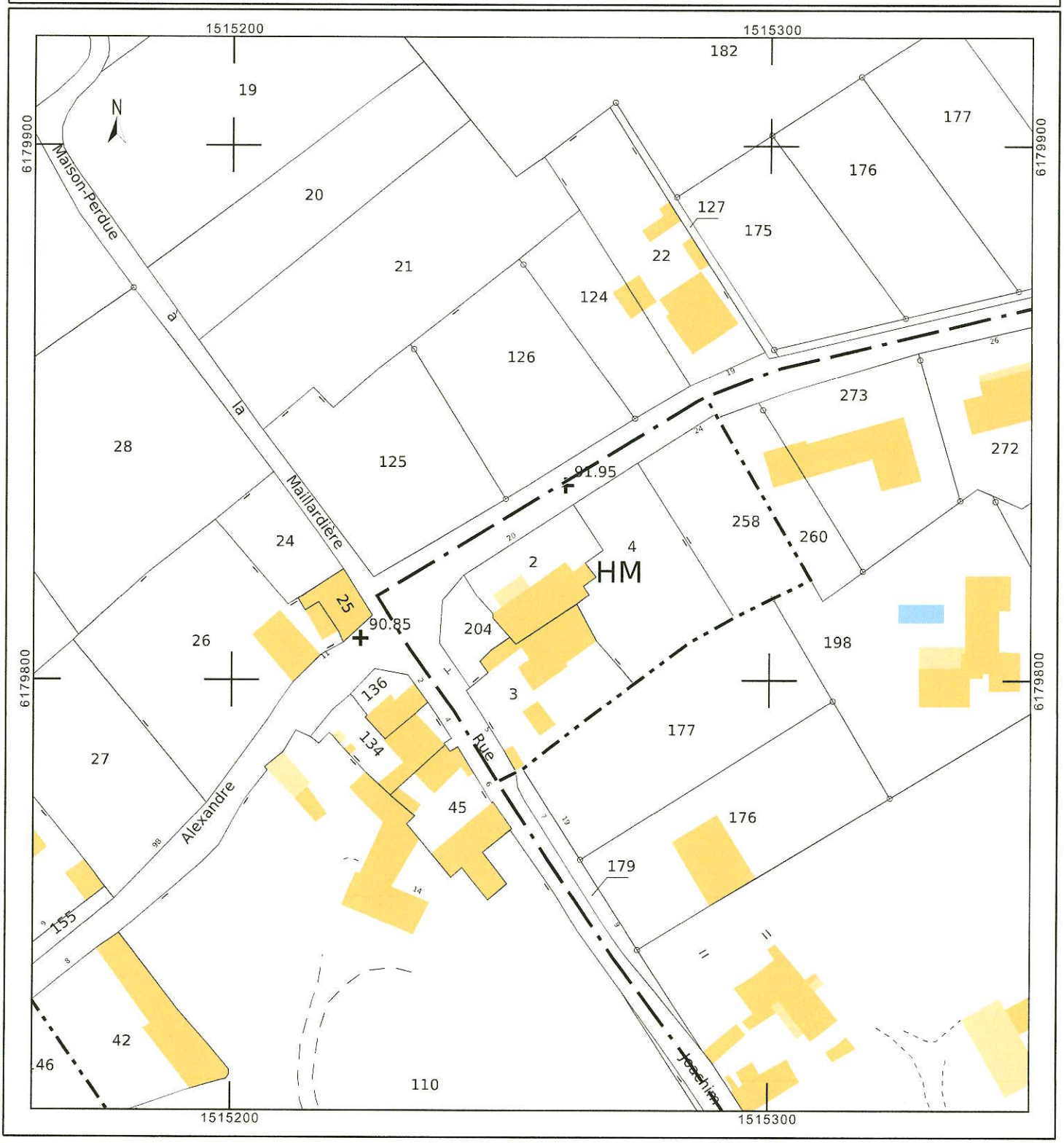

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

SRD
GROUPE ÉNERGIES VIENNE

CONVENTION AMIABLE DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR ETABLISSEMENT D'UN POSTE PSSA

DEPARTEMENT DE LA VIENNE COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Dossier n° : 69497

Dossier suivi par : C. LEMACON

Entre les soussignés :

Commune de Châtellerault, représentée par

Adresse 78 bd Blossac 86100 CHÂTELLERAULT

Ci- après le(s) propriétaire(s),

SRD, concessionnaire du Syndicat Energies Vienne et maître d'ouvrage délégué, dont le siège est à POITIERS, 78 avenue Jacques Cœur ; représentée par son Directeur Général,

Ci-après SRD,

Il a été convenu ce qui suit :

Commune de Châtellerault, représentée par

Adresse 78 bd Blossac 86100 CHÂTELLERAULT

- agissant en qualité de propriétaire(s), désigné(s) ci-après par l'appellation « le(s) propriétaire(s) » déclare(nt) que la parcelle ci-après désignée lui (leur) appartient et n'est pas grevée d'hypothèque.

Commune : CHÂTELLERAULT
Section : HM
Numéro : 204
Lieu-dit : 1 Joachim du Bellay

SRD 78 avenue Jacques Cœur - 86068 POITIERS CEDEX 9
Tél. 05 49 60 34 60 Site www.srd-energies.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

CCN Mise à disposition gratuite de terrain pour poste – 21/10/2015

Le(s) propriétaire(s) déclare(nt) mettre à la disposition de SRD **gratuitement, 6 mètres** carrés de terrain sur la parcelle ci-dessus désignée, en vue de l'établissement d'un poste de transformation HTA/BT (ci-après l'ouvrage), nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique dont il fera partie intégrante. Le bénéfice de cette mise à disposition confère à SRD, concessionnaire de l'ouvrage projeté, le droit d'accès pour l'exploitation et la maintenance dudit ouvrage, dont la réalisation sera également effectuée par SRD Maître d'Ouvrage délégué, pour le compte du Syndicat Energies Vienne.

Le(s) propriétaire(s) conserve(nt) la propriété et la jouissance de l'ensemble de la parcelle, mais renonce(nt) à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification de cet ouvrage.

Il(s) s'engage(nt) à ne faire aucune plantation, aucune culture et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'accès, à l'exploitation et à la solidité du poste ou à la sécurité.

Pour le cas où des câbles souterrains seraient installés par SRD, le(s) propriétaire(s) s'engage(nt) expressément à ne pas faire à moins d'un mètre cinquante, de part et d'autre des câbles, des travaux, plantations ou cultures qui soient préjudiciables à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la sécurité desdits câbles et de leurs accessoires.

Cette convention prend effet à dater du jour de sa signature. Elle est consentie pour la durée de l'ouvrage dans la limite d'une emprise au sol de 4 mètres carrés.

A ce titre, les parties conviennent que dans l'hypothèse où l'ouvrage serait restitué, pour quelque motif que ce soit, à l'Autorité Concédante, c'est à dire au Syndicat Energies Vienne, la présente convention serait intégralement transférée à cette Autorité sans que les Propriétaires n'aient à donner leur consentement.

☒ **Plan joint**

fait en trois exemplaires

A , le
LE(S) PROPRIETAIRE(S)

A POITIERS, le
LE DIRECTEUR GENERAL DE SRD

Vincent GIRAUD

(Faire précéder votre signature de "Lu et approuvé").

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE

COMMUNE : Availles-En-Châtellerault

Dossier : 69497 - Renouvellement HTA - Départ Availles

Adresse des Travaux : 1 Joachim du Bellay
86100 Châtellerault

Section : HM Parcelle : 204

Nom et Adresse du Propriétaire : Commune de Châtellerault
78 Boulevard Blossac
86100 Châtellerault

Observations :

Tel :

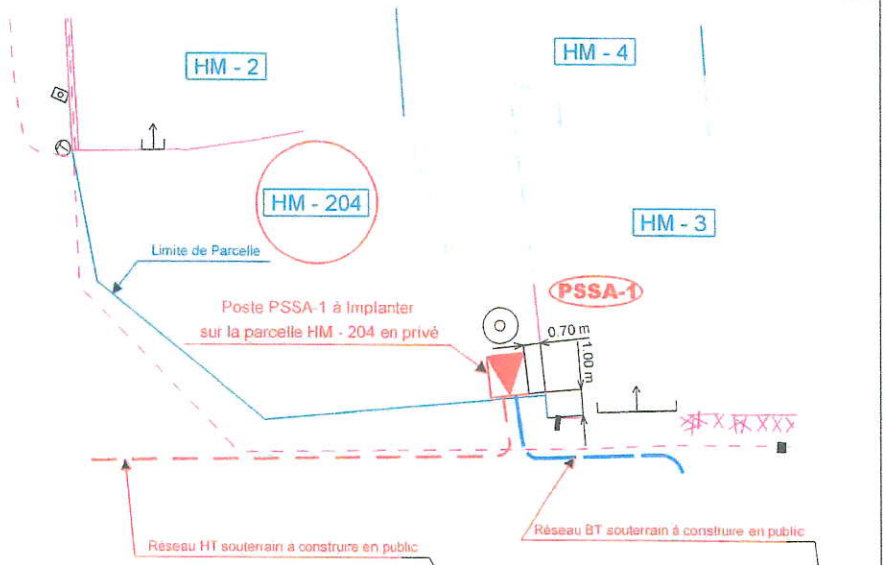

Dimensions du Poste : L : 1.50 m
l : 1.60 m
h : 1.50 m

Total : 2.50 m²

Le :

Signature :

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230629-CM_20230629_014-DE